

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 7 jours pour se rétracter, par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas d'annulation à moins de 3 jours ouvrés du début de la formation, d'absence non justifiée le jour du démarrage du stage ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la totalité des frais vous sera facturée.

### Article 3 — Clauses particulières

**Déplacements** : Dans le cas de l'utilisation de son véhicule pendant la session, le stagiaire atteste avoir un permis de conduire en cours de validité et un véhicule assuré.

**Droit à l'image** : Sauf spécification contraire, le stagiaire autorise la Chambre d'agriculture à utiliser son image pour illustrer les actions de communication du groupe Chambre d'agriculture (*raier cette mention en cas de refus*).

### Article 4 — Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Commerce de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

En signant ce bulletin, je reconnais avoir pris connaissance des conditions de formation, des dispositions financières et tarifs ainsi que des conditions générales de vente des formations disponibles auprès du service Formation et sur le site internet de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc (<https://extranet-savoie-mont-blanc.chambres-agriculture.fr/trouvez-votre-prochaine-formation/conditions-generales>).

Fait en double exemplaire, le : ...../...../.....

A : .....

Signature

Pour le Président de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc et par délégation  
Johanna MAMASIAN-ROY, Conseillère Formation

Un exemplaire de ce contrat est à retourner daté et signé par le stagiaire à l'organisme de formation. Pensez à en garder une copie.



Pour toute question sur les conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap ou en difficulté d'apprentissage, contactez l'équipe formation au 04 57 08 70 11 ou à [formation@smb.chambagri.fr](mailto:formation@smb.chambagri.fr)

## VOS ATTENTES

Merci de bien vouloir répondre à ce questionnaire et de le renvoyer au responsable de la formation avant le début de celle-ci, afin de lui permettre de mieux vous connaître et de cerner vos attentes. Il fournira des informations utiles aux formateurs qui animeront le stage, leur permettant d'adapter la formation au plus près des besoins des participants.

Avant la formation, où situez-vous votre niveau de connaissance/compétence sur le sujet abordé ?

(Entourer votre réponse - 1 = aucune connaissance / 10 = connaissance totale et complète)

1      2      3      4      5      6      7      8      9      10

Après la formation où souhaiteriez-vous vous situer ?

(Entourer votre réponse - 1 = aucune connaissance / 10 = connaissance totale et complète)

1      2      3      4      5      6      7      8      9      10

Avez-vous une méthode de traçabilité (logiciel, fichier excel, papier ...) ? Si oui lequel ?

.....

Pour quelles raisons souhaitez vous engager votre exploitation en HVE ?

.....

Quel(s) point(s) particulier(s) souhaitez-vous aborder lors de cette formation ?

.....

.....

**PROAGRI**  
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN



FORMATION  
CULTURES

Passeport vers la HVE :  
j'acquiers  
les compétences

5 et 14 novembre 2024

Anancy

Contact

Audrey TREVISIOL

04 57 08 70 11

[formation@smb.chambagri.fr](mailto:formation@smb.chambagri.fr)

Dernière mise à jour : 22/01/2024

**Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc**  
40 rue du Terraillet 73190 SAINT-BALDOPH  
52 avenue des Iles 74994 ANNECY Cedex 9  
[www.services.casmb.fr](http://www.services.casmb.fr)



# PROGRAMME DES 2 JOURS DE FORMATION



## Objectifs

- ◆ Savoir manipuler les indicateurs de performance environnementale pour évaluer le niveau de ses pratiques et les améliorer.
- ◆ Préparer un audit de certification HVE



## Programme (version Nov 2022-2023)

### 1<sup>ère</sup> journée

- ◆ Identification et sélection des données techniques et financière nécessaire à la certification HVE
- ◆ Présentation des outils de calcul et des critères de sélection

### 2<sup>ème</sup> journée

- ◆ Appropriation des outils et de la certification
- ◆ Vérification des indicateurs de la certification (biodiversité, phyto, irrigation, fertilisation)
- ◆ Autodiagnostic du niveau 1



## Méthodes pédagogiques

- ◆ Apports théoriques et méthodologiques, échanges sur les pratiques, supports individuels, utilisation de références, exercices d'application



## Modalités d'évaluation

- ◆ Les deux objectifs de formation sont évalués par la complétude d'un fichier excel fourni lors de la formation et vérifié par l'intervenant avec un retour individuel

# MODALITÉS PRATIQUES

Horaires : 09h00 - 17h00

Lieu : Maison de l'agriculture

(pause-repas de 12h30 à 13h30)

52 Av. des Îles, 74000 Annecy

Responsable de stage : Marie-Alix RENAUD, Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

Intervenant : Marie-Alix RENAUD, Conseillère CSP et HVE, Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc

Public : Agriculteurs en Savoie Mont-Blanc

Pré-requis : Savoir ouvrir, enregistrer un fichier excel. Savoir saisir des données dans un fichier excel

Une attestation de fin de formation est adressée à chaque stagiaire à l'issue de la formation. Si vous êtes au réel, elle peut vous permettre de bénéficier d'un crédit d'impôt formation.



# BULLETIN D'INSCRIPTION VALANT CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais.  
(Article L. 6353-3 du code du travail) Inscription au plus tard 1 semaine avant le démarrage

**A retourner accompagné du chèque de règlement de la formation (si besoin)  
à la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 40 rue du Terraillet 73190 St Baldoph,  
à l'attention d'Audrey TREVISIOL ou par mail : [formation@smb.chambagri.fr](mailto:formation@smb.chambagri.fr)**

## Je soussigné(e),

NOM ..... Prénom .....

Né(e) le ..... / ..... / ..... À .....

Adresse.....

Code Postal ..... Commune .....

Tél. ....

Mail .....

Statut actuel (cocher la case correspondante) :

Chef d'exploitation  Aide familial MSA  Conjoint(e) collaborateur MSA

Cotisant(e) solidaire  Salarié(e) secteur agricole  Salarié(e) autre secteur

Porteur de projet (rdv PPP fait)  Porteur de projet (PPP) hors PE  Autre (merci de préciser) :  
inscrit à Pôle Emploi Préciser le montant du CPF : ..... € .....

Si vous souhaitez que vos coordonnées soient transmises pour covoiturage cocher cette case

**M'inscrit à la formation intitulée : « Passeport vers la HVE : j'acquiers les compétences »**

**Durée : 2 jours**

**Responsable de stage : Marie-Alix RENAUD**

**Date du stage : 5 et 14 novembre 2024**

**Lieu : Maison de l'agriculture - Annecy**

Formation organisée par la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc, 52 avenue des îles, 74994 ANNECY Cedex 9. Numéro de déclaration d'activité : 82740279874. Cette formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement prévues dans l'article L.6313-1 du code du travail. Les objectifs, contenus, méthodes, pré-requis, nom et qualité des intervenants, modalités d'évaluation et sanction de la formation sont communiqués dans le programme ci-joint. Les effectifs sont fonction de l'organisation pédagogique de la formation.

### Article 1 — Dispositions financières

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas ne sont pas compris dans le coût pédagogique et restent à la charge du participant. Tout stage commencé est dû en totalité.

- **0 € si je suis ayant-droit Vivéa** (chef d'exploitation, conjoint collaborateur, aide familial, cotisant solidaire actif, porteur de projet dans certains cas) sous réserve que le contributeur dispose d'un crédit Vivéa suffisant.

- **448 € pour les autres publics**

\* Salariés d'exploitation agricole : voir avec votre employeur une éventuelle prise en charge via OCAPIAT

\* Autres publics : voir une éventuelle prise en charge via l'OPCO dont vous dépendez ou Pôle Emploi

### Article 2 — Interruption du stage

En cas d'annulation ou de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation, ou si le client est empêché de suivre la formation par suite de force majeure (Cf Article 1148 du Code civil), seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *prorata temporis* de la valeur prévue au contrat. La Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Les inscrits seront informés dans les plus brefs délais.

